



Compte rendu financier

ASPTT SAINTES

Compte de Résultat 2020 Hors Actions Sport Santé (en euros)

Total des charges : 1 422,94 Pour produits = 1 484,50

Résultat excédentaire de 61,56

La section Tennis a un excédent de 185 (715 – 530)

Le Siège a un déficit de 361,76 (319,50 – 681,26)

Le Badminton a un excédent de 238,32 (450 – 211,68)

Le Siège a pour charges principales : l'assurance locaux (107), le contrat ADISPO CCP (96,25),

Les licences et affiliation FSASPTT (306,5), Le pot de notre AG et le déplacement à l'AG Ligue (91,97) pour un produit de 201,5 (revenu sur livret) auquel on ajoute le reversement de licences (68).

Les activités ont été perturbées avec la situation due au COVID19 mais sans contrainte financière liées à du personnel, seuls les adhérents ont pâti de ce problème.

Les activités n'ont eu que peu de dépenses.

La reprise pour la saison 2021/2022 sera problématique pour le budget car nous envisageons des réductions de cotisation pour tout renouvellement (adhérents 2020/2021).

Compte de Résultat 2020 Actions Sport Santé (en euros)

Total des charges = 5 322,04 pour Produits 5 317,59

Résultat déficitaire de 4,45

Le report d'une partie des subventions allouées en 2020 en constatés d'avance (1500 ANS et 1800 ADS) sur 2021 nous permet de régulariser les baisses de charges liées à l'arrêt des activités pendant les confinements pour anticiper la reprise en 2021. Les achats de matériels et petits équipements ont été suspendus et vont reprendre en 2021 avec la relance des activités.

les frais de moniteurs se montent à 3 963,92 pour 1 455 de cotisations.

S'ajoutent les reversements sur la licence FSASPTT Prémium : 192 € = 48x4 (22 saison 2019/2020 et 26 saison 2020/2021)

Le don des frais de déplacement des bénévoles se monte à 536,55 sans parler des heures consacrées à cette activité.

Le résultat global pour l'exercice 2020 est excédentaire de 57,11 €.

Le trésorier Michel BONNIN